

DECISIONS INDIVIDUELLES



Décret présidentiel du 29 juillet 1990 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 29 juillet 1990, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par :

- MM. Mohamed Chérif Djebbari, à la wilaya d'Adrar,
Nedjemedine Lakhel Ayat, à la wilaya de Tamanghasset,
Abdelkader Benhadjoudja, à la wilaya de Tébessa,
Mohand Ouahacène Oussedik, à la wilaya de Skikda,
Ali Saad, à la wilaya de Constantine,
Abdelmalek Sellal, à la wilaya d'Oran,
Mokhtar Hamdadou, à la wilaya d'El Taref,
Tahar Sekrane, à la wilaya de Tissemsilt.

Ils sont appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 29 juillet 1990 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 29 juillet 1990, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par :

- MM. Ahmed Zoulim, à la wilaya de Béchar,
Chérif Sadaoui, à la wilaya de Blida,
Abdesselam Benslimane, à la wilaya de Bouira,
Mokhtar Henni, à la wilaya de Tlemcen,
Rabah Boubertekh, à la wilaya de Tiaret,
El Hachemi Djiar, à la wilaya d'Alger,
Abdelatif Bessaih, à la wilaya de Jijel,
Salah Laouir, à la wilaya de Saïda,
Allel Birady, à la wilaya de Sidi Bel Abbès,
Mohamed El Andaloussi, à la wilaya de M'Sila,
Mohamed Taher Maameri, à la wilaya de Mascara,
Mostéfa Benmansour, à la wilaya d'El Bayedh,
Kaddour Lahouel, à la wilaya de Tipaza,
Khelifa Bendjedid, à la wilaya de Aïn Témouchent.

Décret présidentiel du 29 juillet 1990 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 29 juillet 1990, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par :

- MM. Ahmed Bouakane, à la wilaya de Chlef,
Abdelkader Benayada, à la wilaya de Laghouat,
Mohamed Ould Kada Bensenane, à la wilaya d'Oum El Bouaghi,
Omar Djamel Benchaabane, à la wilaya de Biskra,
Cheffai Benremouga, à la wilaya de Bejaïa,
Mustapha Hidouci, à la wilaya de Sétif,
Mohamed Mourah, à la wilaya de Guelma,
Mokhtar Bentabet, à la wilaya de Médéa,
Nacer Sedraoui, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj,
Youcef Benoudjit, à la wilaya de Boumerdès,
Salah Brahimi, à la wilaya de Souk Ahras,
Cherif Abderrahmane Meziane, à la wilaya d'Aïn Defla,
Mahmoud Si Youcef, à la wilaya de Ghardaïa.



Décret exécutif du 29 juillet 1990 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de l'ex-ministère de l'information et de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution et notamment son article 81-4° et 5° ;

Vu la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 89-44 du 10 avril 1989 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 90-226 du 25 juillet 1990, fixant les droits et obligations des travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'Etat ;